

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

Le fait de séjourner à LA CHATAIGNERAIE implique l'acceptation du règlement intérieur du camping avec l'engagement de s'y conformer.

Vous trouverez le règlement intérieur sur le site internet du camping dans la rubrique des "Tarifs et Réservation". Ce dernier est également affiché à l'entrée du camping.

Pour être admis à pénétrer ou à s'installer sur le terrain, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil ou le gestionnaire. **Ces conditions générales de vente ont été mises à jour le mercredi 1^{er} Décembre 2021.**

LOCATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING :

La réservation peut s'effectuer à la nuitée, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous nous contactez par téléphone ou par email. À la suite de ce contact une option sera posée selon vos choix, et un contrat vous sera transmis pour effectuer votre réservation ;
- soit vous effectuez directement la réservation en ligne sur le site internet du camping.

La réservation sera enregistrée par ordre chronologique d'arrivée du courrier et des emails.

Elle ne devient effective qu'après retour du contrat de réservation signé de l'accord du camping ou de l'envoi d'un mail de confirmation pour la réservation en ligne ainsi que de l'encaissement des fonds correspondants aux arrhes demandés.

Les arrhes sont de « 100 € + 20 € de frais de dossier », et ne peuvent en aucun cas être inférieurs au tarif d'une seule nuitée + 20 € de frais de dossier.

La réservation d'un emplacement ne sera définitive qu'après le versement de 120 € au moment de la réservation. Le solde sera à régler sur place le jour de votre arrivée au camping.

Les tarifs comprennent pour l'emplacement confort : un point d'eau potable (commun à 4 parcelles) et un branchement électrique (10 Ampères).

Les emplacements sont disponibles à partir de 12h 00 le jour de l'arrivée (réception fermée de 12h 00 à 15h 00 en basse saison et de 13h 00 à 14h 00 en haute saison). Le départ devra se faire avant 12h 00. Passé cet horaire, une redevance journalière supplémentaire sera due.

Annulations & Assurances :

En cas d'annulation, d'interruption de séjour ou départ anticipé, sans adhésion à l'assurance aucun remboursement ou réduction de séjour ne sera effectué quelques soient les circonstances.

Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire auprès de "Campez-couvert" votre assurance annulation ou d'interruption du séjour. *À compter du 1^{er} décembre 2020, notre prestataire campez-couvert propose une extension de vos droits d'Assurance et Assistance en cas de COVID-19.*

Le camping La Châtaigneraie est en mesure de souscrire en votre nom l'assurance annulation. Afin d'y souscrire, merci de cocher la case " Je souscris à l'assurance annulation proposé par le camping La Châtaigneraie en date du : " Du contrat de réservation ou d'y souscrire au moment de votre réservation en ligne.

COVID-19 : Si le camping doit annuler votre séjour du fait d'une fermeture administrative imposée, fermetures des frontières, ou quarantaine et confinements généralisés pour lutter contre la propagation de la COVID-19, les sommes versées resteront acquises au camping et feront l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour à La Châtaigneraie. Ce report de séjour devra être effectué au cours de la même saison que le séjour annulé ou au cours de la saison suivante.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti. Veuillez nous prévenir si vous retardez votre arrivée, nous gardons une réservation 24 heures. Passé ce délai, nous considérons celle-ci comme une

annulation. Le camping se réserve le droit de relouer et les frais de réservation ainsi que les arrhes resteront acquis au camping (Article 1590 du CODE CIVIL).

En cas de modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues par le contrat de réservation ou la réservation en ligne cette information devra être obligatoirement signalée le jour même au bureau d'accueil. Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées.

Le numéro de locatif attribué lors de la réservation n'est pas garanti. Il peut être modifié en fonction des impératifs du planning.

GENERALITÉS ET RÈGLES DE VIE :

Le client accepte l'emplacement nu ou l'hébergement en l'état (arbres, plantations, végétations, etc.). Il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, intempéries, de catastrophes naturelles, bris de glaces ou vol. **Le silence doit être total entre 22h 00 et 7h 00.** Une exception s'entend pour les soirées organisées par le camping. Les usagers du camp sont priés d'éviter tous les bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

La taxe de séjour est redevable et est fixée à 0,55 € / nuit / personne de 18 ans et plus.

L'éco-participation est redevable et est fixée à 0.25€ / nuit / personne. La Châtaigneraie étant soumise à des taxes de prélèvement de ressources naturelles (eaux propres) et de retraitement des déchets (eaux usées, ordures ménagères, ...), nous appliquons une répercussion budgétaire à valeur de compensation et de sensibilisation.

En ce qui concerne **les piscines**, le règlement y est affiché à l'entrée et tous les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

Vous devez utiliser le pédiluve et **les maillots de bain sont obligatoires. Les shorts et bermudas sont interdits pour raison d'hygiène.** En cas de non-respect de ces règles, le baigneur risque l'exclusion. La baignade est sous la responsabilité des utilisateurs. Afin de vous faire bénéficier de la meilleure expérience client possible l'eau du complexe aquatique, exception faite des toboggans, est chauffée.

En basse saison, seul le complexe aquatique couvert (piscine couverte, bain à remous couvert et pataugeoire couverte) est ouvert aux horaires indiqués à l'entrée principale du parc aquatique, et les terrains de sports sont accessibles sans participation financière. En cette même saison, nos autres services (réception, épicerie, restauration,...) sont ouverts ponctuellement. Les horaires de l'ensemble des services sont indiqués sur place.

Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse, les carnets de vaccination et de tatouages sont obligatoires. Le tarif animal est indiqué sur la grille des tarifs.

Les barbecues sont uniquement autorisés à condition d'utiliser les barbecues à charbon mis à votre disposition sur les zones prévues à cet effet.

L'accès **véhicules** est autorisé de 7h 30 à 23h 00. En dehors de ces horaires, ils doivent rester sur le parking extérieur. **Tous les emplacements sont prévus avec le stationnement d'1 véhicule**, tout autre véhicule à moteur (moto, quad, bateau....) sont considérés comme véhicules supplémentaires s'ils restent stationnés sur l'emplacement (voir grille des tarifs). Le véhicule doit impérativement rester sur l'emplacement et ne pas empiéter sur un emplacement vide.

Les visiteurs sont considérés comme des personnes de passage et en aucun cas ne pourront rester séjourner avec le campeur. Ils doivent se présenter à l'accueil avant de pénétrer sur le terrain, ils sont sous la responsabilité de leurs hôtes. Leurs véhicules doivent rester sur le parking. Ils devront s'acquitter de la redevance indiquée sur la grille de tarifs. Ils auront alors accès aux prestations du camping.

La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés par vous dans les locations ou structures internes au camping, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation. Les enfants restent en permanence, quelque soit le lieu d'activité (espace de jeux, piscine, chemins de circulation, ...) sous la responsabilité de leurs parents, ces derniers étant responsables du comportement et de la sécurité de leurs enfants.

Le responsable du camping se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ces consignes.